

## REUNION DE CONSEIL

**Réunion du 28 avril 2026**

Date de convocation : 22/04/2026

Date d'affichage : 22/04/2026

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 28 avril 2026 à 18 heures 30 en séance publique, à la salle mairie, sous la présidence de Philippe HALOT, Maire.

**Etaient présents :**

NOMS	FONCTION
HALOT Philippe	Maire
TAMBOSCO Luigino	1 <sup>er</sup> Adjoint
COLLEMARE Alexandra	2 <sup>ème</sup> Adjointe
POIXBLANC Rémi	3 <sup>ème</sup> Adjoint
BULARD Déborah	4 <sup>ème</sup> Adjointe
BOULERY Marie	Conseillère
CABIN Geoffrey	Conseiller
COUDRAY Noémie	Conseillère
DUCHE Marie-Pierre	Conseillère
LEPORTIER Julien	Conseiller
PREVEL Anthony	Conseiller
VAN DEN BRINK Barbara	Conseillère

**Secrétaire de séance :** Mme COLLEMARE Alexandra

**Absents excusés :** M. SAVOYE Damien, M. DA SILVA GOMES Arthur, Mme BARTHELEMY Virginie

**Pouvoirs :**

M. DA SILVA GOMES Arthur a donné pouvoir à Mme COLLEMARE Alexandra

M. SAVOYE Damien a donné pouvoir à M. POIXBLANC Remi

Mme BARTHELEMY Virginie a donné pouvoir à Mme BULARD Déborah

### **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du CFU (Compte Financier Unique)
- Délibération pour affectation du résultat
- Vote du budget 2026

### **APPROBATION DU CFU (COMPTE FINANCIER UNIQUE)**

Monsieur Luigino TAMBOSCO, adjoint délégué aux Finances expose :

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 dressé par l'ordonnateur et par le Service de Gestion Comptable (SGC des Andelys) laisse apparaître un résultat de l'exercice de :

Fonctionnement : + 1487,22 €

Investissement : + 291 863,47 €

le Conseil municipal :

Prend acte de la présentation du Compte Financier Unique lequel se résume ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	536 519,71 €	386 519,71 €
Dépenses	534 832,94 €	94 656,24 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 487,22€</b>	<b>291 863,47 €</b>
Résultat antérieur reporté	0	26 739,84 €
Solde restes à réaliser		-271 424,00 € (340 332,00 € – 68 908,00 €)
<b>Résultat de clôture</b>	<b>1487,22 €</b>	<b>47 179,31 €</b>

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2025 :

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le président, M. Luigino TAMBOSCO : APPROUVE le compte financier unique du budget 2025 pour l'année 2026

### **DELIBERATION POUR AFFECTATION DU RESULTAT**

Le conseil municipal, après avoir voté le CFU 2025, conformément aux règles budgétaires applicables, doit se prononcer sur l'affectation des résultats constatés.

-Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L. 231-, R. 2311-11 à R. 2311-13,

-Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

#### **Décision prise :**

Après avoir examiné et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :

-De statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

Recettes de la section d'investissement (rec effectives + couvert du besoin de financement par la SF)	386 519,71 €
Dépenses de la section d'investissement	94 656,24 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	291 863,47 €
Résultat antérieur	26 739,84 €
Solde cumulé ligne 001	318 603,31 €
Restes à réaliser recettes	68 908,00 €
Restes à réaliser dépenses	340 332,00 €
Solde restes à réaliser	-271 424,00 €
Besoin ou excédent de financement cumulé	47 179,31 €

Recettes de la section de fonctionnement	536 320,16 €
Dépenses de la section de fonctionnement	534 832,94 €
Résultat de fonctionnement	1 487,22 €
Résultat antérieur c/ 110 ou c/ 119	0 €
Résultat cumulé à affecter	1 487,22 €

Couverture du besoin de financement de la SI par la SF c/ 1068	0 €
Réserves c/ 1068	0,00 €
Reste sur excédent de la SF recette ligne 002 (c/ 110)	0,00 €

Report ligne 001 de la SI Recette	318 603,31 €
Report ligne 001 de la SI Dépense	0,00 €
Report c/ 119 de la SF Dépense ligne 002	1 487,22 €

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L. 1612-1 et suivants L. 2311-1 à L. 2343-2.

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13.

M. le Maire donne lecture du budget et commente de façon détaillée aux conseillers les propositions en sections de fonctionnement et investissement comme suivent :

Section de Fonctionnement

Le budget en section de fonctionnement est équilibré en recettes et en dépenses avec un montant de 572 112,54 €

Section d'Investissement

Cette section s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant de 480 313,64 €.

**Décision prise :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2026

**Questions et informations diverses**

Commissions communautaires  
Signature de l'accord Essor Beaudinois  
Kiosque à pizza

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures

Le Maire,  
Philippe HALOT



La secrétaire de séance,  
Alexandra COLLEMARE

